

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00508

ANNULATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE - PROJET «URBAN PARK»

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 79 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 89

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER. M. **Denis** BARRIOL, Jean-Pierre BERGER, Eric M. M. BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER. CADEGROS, Stéphanie CALACIURA, Paul M. Régis Mme M. CELLE. CHARBONNIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHAROLLAIS-CHEYTION. Jean-Claude Mme Emmanuelle M. CHARVIN. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, FLECHET, Mme Andonella Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Marc JANDOT. Mme Raphaëlle JEANSON. Mme Christiane M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK. M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, **Brigitte** Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme MASSON. Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT. M. Joseph SOTTON, M Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

RECU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D201800508I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

ANNULATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE - PROJET «URBAN PARK»

Par délibération en date du 08 octobre 2015, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a autorisé le versement d'une subvention de 150 000 € à l'office public de l'habitat du département de la Loire, Loire Habitat, au titre de la construction de la résidence étudiante « Le Columbia » intégrée dans le projet d'ensemble « Urban Park – Habiter la ville Parc ».

La résidence « Columbia » devait se traduire par la construction neuve d'un bâtiment en R+7 comportant 42 studios de 20 m² environ et 7 appartements de 78 m² partagés pour 4 étudiants chacun, soit 70 places. Le projet devait faire l'objet d'une convention avec l'Etat pour bénéficier d'un financement PLS, Loire Habitat conventionnant ensuite avec le CROUS pressenti pour être le gestionnaire de cette résidence.

Par courrier en date du 24 septembre 2018, Loire Habitat a informé Saint-Etienne Métropole de l'abandon de l'opération du fait du désistement du CROUS et ce, malgré l'examen de plusieurs montages alternatifs.

La convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et Loire Habitat signée en date du 26 octobre 2015 prévoyant un premier versement uniquement à réception d'un ordre de service de démarrage des travaux, aucune tranche de subvention n'a été débloquée. Il y a néanmoins lieu d'annuler la délibération d'origine, celle-ci devenant de fait sans objet.

Si cette opération n'a pu être conduite à son terme, le logement étudiant demeure, au sein de Saint-Etienne Métropole, un sujet à la fois prospectif et opérationnel avec la mise en place depuis 2014 d'un dispositif d'analyse et de suivi en lien avec l'agence d'urbanisme EPURES. Ce travail partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux du logement étudiant s'est notamment traduit par la prise en compte majeure de cette problématique dans la 3^{ème} génération du Programme Local pour l'Habitat ainsi que par une reconnaissance nationale dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national initié par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'Association des Villes Universitaires de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine.

<u>Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve l'annulation de la délibération n°CC/2015.00383 du 08 octobre 2015 relative à l'opération précitée.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU